

Le 16 novembre 2023**Service Technique****TECH : 2023-284**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de BORDEAUX METROPOLE en date du 13 octobre 2023 ;

Considérant qu'en raison des travaux de couche de roulement rue des Chênes, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires.

A R R Ê T E**Article 1 :**

A compter du 27 novembre 2023 au 08 décembre 2023, les travaux **rue des Chênes** seront réalisés en rue barrée dans sa partie comprise entre l'Allée des Bouleaux et la rue de Bigeau.

- L'accès sera interdit, sauf les services publics et riverains, les services municipaux, les secours tels que les pompiers, le SAMU, les médecins, les personnels soignants, les infirmières, la gendarmerie et la police, les personnels d'intervention sécurité (gaz, électricité ...). Il convient également de laisser à ces personnes l'accessibilité aux bâtiments (maisons, locaux divers, résidences...).
- Les accès riverains seront maintenus sauf lors de l'application des enrobés.
- Une déviation de la circulation sera mise en place conformément au plan annexé.

Article 2 :

En raison des travaux il est nécessaire de modifier l'itinéraire des transports en commun (Locale 76/Scodi 58/Flex gare) et le transport scolaire (ligne 1 et 2) comme il suit :

***Ligne 76 déviée par** : avenue Durand Dassier, rue de Macau, rue Félix jonc, reprise de l'itinéraire normal par la rue de Landegrand.

Arrêt non desservis : rue de la gare ; Carrière de Bos ;Crébadin ;Lugat,Vassivey et Bigeau ».

***ligne scolaire 2** : Arrêts non desservis : 2/3/8/9/10/11/12/13/14 mais reportés comme il suit :

Les arrêts 2/3/13/14 déplacés aux arrêts TBM route de Macau

Les arrêts 8/9/10/ déplacés aux arrêts 7 et/ou 15 rue de la Gare

Les arrêts 11/12/déplacés à l'arrêt 1 Libération

***ligne scolaire 1** : Arrêts non desservis : le 5 matin et le 6 soir mais reportés à l'arrêt rue du Villa.

***Ligne scolaire S58** : déviée par la rue de Macau et la rue du Bourdillot reprise de l'itinéraire normal par la rue de Landegrand.

Arrêts non desservis Félix Jonc et Bigeau

Article 5 :

Le stationnement sera interdit en journée au droit des travaux.

Article 6 :

L'entreprise COLAS chargée des travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

Article 7 :

Une information préalable par boîtage sera à la charge de l'entreprise COLAS.

Article 8 :

Le présent arrêté est affiché sur place 72 heures avant le début des travaux par le pétitionnaire, qui procède par ailleurs à la mise en place, à l'entretien et au retrait de la signalisation réglementaire. Le pétitionnaire est tenu responsable de tout accident pouvant survenir à l'occasion ou du fait des travaux.

Article 9 :

Le numéro d'urgence est le (06/38/36/33/02 COLAS).

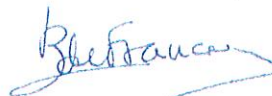
Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,
Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole,
Monsieur le Directeur du SDIS 33,
Monsieur le Directeur de COLAS
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,
Madame et Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de KBM –

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS



Maire de Parempuyre

Hôtels Activités à découvrir Musées Transports en commun Pharmacies Distributeurs de billets

RUE BARREE



Données cartographiques ©2023 Google France Conditions Confidentialité Envoyer des ex